

TROPHÉE GRAND HÔTEL - AVIS DE COURSE

Sélective de Ligue Inter-séries Dériveurs Solitaires

16 et 17 mars 2019

1. AUTORITE ORGANISATRICE

Le Yacht Club des Sablettes

2. RÈGLES APPLICABLES

La régate sera régie par les règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile :

- Les règles de course à la voile (RCV) 2017-2020, y compris les prescriptions de la FFVoile
- Les règles de classe
- Cet avis de course
- Les instructions de course type et leurs annexes

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

La régate est ouverte à :

- tous les bateaux des classes Yole OK, Europe, Laser, Finn : dériveurs solitaires lights et mediums.
- tous les bateaux en intersérie dériveurs solitaires, à l'exception des classes : nouveaux dériveurs rapides

Les concurrents résidant en France doivent être titulaires d'une licence FFVoile :

- licence ClubFFVoile mention « compétition » attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition.
- ou licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité

Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, à ycsablettes@free.fr au plus tard le 16 mars 2019 à 10H00 .

4. INSCRIPTIONS ET DROITS À PAYER

Les inscriptions doivent être faites si possible avant le 16 mars 2019 auprès de

Yacht Club des Sablettes
base nautique de St Elme
Av de la Jetée – BP202
83511 LA SEYNE SUR MER

Les droits requis sont les suivants :

Inscription régates	Montant
En avance : Jusqu'au 8 mars 2019	25 €
Dernière semaine : du 9 au 16 mars 2019	35 €

Du mardi 26 février au vendredi 15 mars aux heures d'ouvertures du secrétariat (9h à 12h du mardi au samedi) et samedi 16 mars jusqu'à 10H00.

Les inscriptions par courrier, email (ycsablettes@free.fr) et sur le site internet (www.ycsablettes.org) sont possibles.

5. PROGRAMME

Date	Heure	
Samedi 16 mars 2019	9h – 10h	Accueil - inscription
	13h30	1 ^{er} départ
	17h	Collation au YCS
	18h – 19h30	Apéritif au Grand Hôtel des Sablettes
Dimanche 17 mars 2019	10h	1 ^{er} départ
	Au plus tôt	Proclamation des résultats avec remise des coupes et pot de l'amitié

Le dernier jour de la régates, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15 h 30

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront :

- disponibles à la confirmation des inscriptions le 16 mars 2019
- affichées selon la Prescription Fédérale
- disponibles en version électronique à l'adresse suivante : ycsablettes@free.fr le 15 mars 2019

7. PARCOURS

Les parcours seront de type trapèze

8. SYSTEME DE PENALITE

Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

Deux courses devront être validées pour valider la compétition.

- (a) Quand trois courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.
- (b) Quand quatre à sept ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.
- (c) Quand sept + 1 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvaises courses.

10. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

11. PRIX

6 coupes seront distribuées comme suit :

- Le premier de l'intersérie, tous sauf Laser
- Le premier en Laser standard
- Le premier en Laser radial- Homme
- La première en Laser radial- Femme
- Le premier en Laser 4.7- Homme
- La première en Laser 4.7- Femme

12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :
Le Yacht Club des Sablettes.

ycsablettes@free.fr

04 94 30 52 49